Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260304-652026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-six, le 2 mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Claude MÉTAYER, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Yannick PONT, Malik RABAULT

Secrétaire de séance : Carole LEGENDRE

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Pascale LE MASSON à Bruno TAKORIAN, Pierre CHAPON à Carole LEGENDRE

65/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
APRAS – DISPOSITIF SORTIR ! – AVENANT A LA CONVENTION

Madame Liliane GRASLAND, adjoint aux solidarités, expose :

Il est proposé par le présent avenant au Conseil municipal de valider la modification des articles 2 et 5 de la convention initiale relatifs à la durée de la convention et aux modalités financières, à savoir :

Article 2 : Pour la période du 1/1/2026 au 31/12/2026 le montant estimé de contribution de la commune de Chavagne est de 6 000 € et la contribution de Rennes Métropole est de 1 500 €.

Article 5 : Le présent avenant prolonge l'expérimentation du dispositif sur la commune du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026. La pérennisation de cette action au-delà de la durée de cet avenant devra faire l'objet d'une décision conjointe de la commune et de Rennes Métropole courant du 4ème trimestre 2026.

Et d'Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE le présent avenant prolonge l'expérimentation du dispositif sur la commune du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.**
- **AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 3 mars 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Carole LEGENDRE